



Demande d'autorisation D'ouverture temporaire d'un débit de boisson

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) ⁽¹⁾ GUEPIN SANDRINE, Présidente APE, Les
Landes 37110 MANTHODON

al l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de _____ catégorie) ⁽²⁾ Place des Hermites / City Stade

du 30/6/2018 à 8 heures 00

au 30/6/2018 à 20 heures 00

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 17/6/2018
(signature)

Arrêté du Maire

N° de l'arrêté
AR-2018-025

Je soussigné(e) Guy SAUVAGE de BRANTES maire de LES HERMITES

Vu la demande ci-dessus ;
Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu ⁽⁴⁾ _____

Arrête :

M⁽¹⁾ Madame GUEPIN Sandrine, Présidente de l'APE Les Hermites - Mantodon

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3eme catégorie

à ⁽²⁾ Parc des Fontaines - City Stade - 37110 LES HERMITES

du 30 juin 2018 à 8 heures 00

au 30 juin 2018 à 20 heures 00

à l'occasion de ⁽³⁾ la fête de l'École

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Les Hermites, le 14 juin 2018

Le Maire

Le Maire,

Guy SAUVAGE de BRANTES



(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé